



À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 113 – 100 - 2

17 avril 2025

**Dispositions applicables à la 113^e session de la
Conférence internationale du Travail
(Genève, 2-13 juin 2025)
Site Web: www.ilo.org/ilc**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Faisant suite à la lettre de convocation envoyée le 25 février 2025, j'ai le plaisir de vous fournir de plus amples informations concernant la 113^e session de la Conférence internationale du Travail, qui se tiendra au Palais des Nations et au siège de l'OIT, à Genève, du **lundi 2 au vendredi 13 juin 2025**.

Programme de travail

À sa 353^e session (mars 2025), le Conseil d'administration a décidé d'approuver le programme de travail de la 113^e session de la Conférence. Un tableau récapitulatif du programme de la Conférence, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration, est disponible à l'annexe du document [GB.353/INS/2/2\(Rev.1\)](#) et sera publié prochainement sur le [site Web de la Conférence](#).

Les réunions préparatoires des groupes des employeurs et des travailleurs se dérouleront en présentiel le **dimanche 1^{er} juin**. La séance d'ouverture de la Conférence aura lieu le **lundi 2 juin**. La discussion en séance **plénière** des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration sur le travail accompli par le Conseil d'administration entre juin 2024 et mars 2025, au titre de la première question à l'[ordre du jour de la Conférence](#), aura lieu entre le **mercredi 4 et le mercredi 11 juin**. Cette année, le rapport du Directeur général portera sur la relation entre emplois, droits et croissance. Ce rapport sera disponible prochainement sur le site Web de la Conférence.

Les autres questions à l'ordre du jour de la Conférence seront soumises aux **commissions techniques**. Ces dernières commenceront leurs travaux à partir du **lundi 2 juin** dans l'après-midi. Cette année, la manifestation parallèle organisée dans le cadre de la **Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants** aura lieu le **mercredi 11 juin**. En outre, le **Forum de la Coalition mondiale pour la justice sociale**, manifestation de haut niveau de la Conférence, est prévu pour le **jeudi 12 juin**. Le Forum adoptera un format similaire à celui mis en place lors de la 112^e session de la Conférence. Cette année, le Forum permettra aux partenaires de la Coalition de présenter les activités menées de façon collaborative sous les auspices de la Coalition et dans le cadre de ses thématiques de travail. Il permettra également aux partenaires de la Coalition de mettre en commun leurs connaissances, outils et expériences.

La séance de clôture de cette session de la Conférence aura lieu le **vendredi 13 juin**.

Composition des délégations

Les délégations pourront être composées comme le prévoit le [Règlement de la Conférence internationale du Travail](#). De plus, la presse et le public auront accès aux séances, dans la limite des places disponibles et des mesures de sécurité nécessaires.

Les États Membres sont invités à poursuivre le processus de consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives de leur pays afin de déterminer la composition de leur délégation à la 113^e session de la Conférence, tout en veillant à ce qu'elle soit **pleinement tripartite** et à ce que le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués tripartites soit équilibré.

Tout devrait être mis en œuvre pour atteindre la **parité hommes-femmes** au sein des délégations nationales. À cet égard, l'[infographie](#) disponible en annexe, ainsi que sur le site Web de la Conférence, indique que les femmes représentaient 37,8% des participants à la 112^e session de la Conférence en 2024.

L'OIT estime qu'il est indispensable d'inclure pleinement et de manière significative les personnes en situation de handicap dans le monde du travail pour réaliser la justice sociale et le travail décent pour tous. Dans ce contexte, l'OIT s'efforce de jouer un rôle de chef de file lors des réunions qu'elle accueille et organise. Les délégués en situation de handicap pourront déposer une demande d'aménagement raisonnable au moment de communiquer leurs coordonnées. De plus amples informations à ce sujet seront également publiées sur le site Web de la Conférence.

Pouvoirs

L'**accréditation** des participants à la Conférence se fera par le biais d'une nouvelle plateforme en ligne qui sera activée le **2 mai 2025**. Les États Membres recevront en temps utile un courriel à cet effet. Les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays devront être présentés au Bureau au plus tard le **lundi 12 mai 2025**.

Inscription pour prendre la parole en séance plénière

La discussion en séance plénière des rapports du Directeur général et du Président du Conseil d'administration aura lieu, comme indiqué précédemment, du **mercredi 4 au mercredi 11 juin**. La durée des discours prononcés en plénière ne devra pas dépasser les **5 minutes**, conformément au [Règlement de la Conférence internationale du Travail](#). Les inscriptions pour prendre la parole seront ouvertes le **lundi 5 mai** et closes le **mardi 3 juin** à 18 h (heure d'été de l'Europe centrale).

Inscription dans les commissions techniques

Les délégués et conseillers techniques de chacun des trois groupes de mandants devront s'inscrire pour participer aux travaux des différentes commissions techniques. Les délégués et conseillers techniques gouvernementaux, employeurs et travailleurs souhaitant prendre part aux travaux d'une commission sont donc invités à remplir le formulaire d'inscription en ligne correspondant **à partir du lundi 5 mai et au plus tard le dimanche 1^{er} juin à 17 h** (heure d'été de l'Europe centrale) afin de pouvoir participer aux travaux de la première séance de chaque commission. Veuillez noter que seuls les délégués accrédités à la Conférence (c'est-à-dire ceux dont les pouvoirs ont été présentés au Bureau) seront en mesure de s'inscrire pour prendre part aux travaux des commissions techniques.

Visas et assurance

La Suisse fait partie de l'espace Schengen. Les délégations devant obtenir des visas sont invitées à consulter le [système de visa en ligne de la Suisse](#) ou à contacter directement la représentation suisse compétente, dans les plus brefs délais, afin d'obtenir des visas Schengen qui sont requis pour se rendre à Genève. La représentation suisse compétente se référera à la liste des délégations publiée par l'OIT pour vérifier le nom et le statut des participants. Les demandes de visas ne peuvent être traitées par les services consulaires tant que les pouvoirs n'ont pas été présentés à l'OIT. Il convient donc de présenter les pouvoirs de votre délégation le plus tôt possible. Dans l'intervalle, il est possible de fixer des rendez-vous avec les services consulaires correspondants. La Mission permanente de la Suisse contactera directement le Bureau pour toute question.

Veuillez noter que le BIT ne fournit pas aux participants de couverture d'assurance pour les accidents ou la maladie pendant la durée du voyage à destination et en provenance de Genève, ni pendant la durée de la Conférence. Il appartient donc aux participants de s'assurer, avant de partir pour Genève, qu'ils disposent d'une couverture d'assurance adéquate contre la maladie et les accidents.

Autres informations pratiques

Le [site Web de la Conférence](#) contient de plus amples informations sur la 113^e session et sera régulièrement mis à jour avec des informations pratiques, y compris un *Guide de la Conférence*, à paraître prochainement.

Je me réjouis d'accueillir la délégation tripartite de votre pays à la 113^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

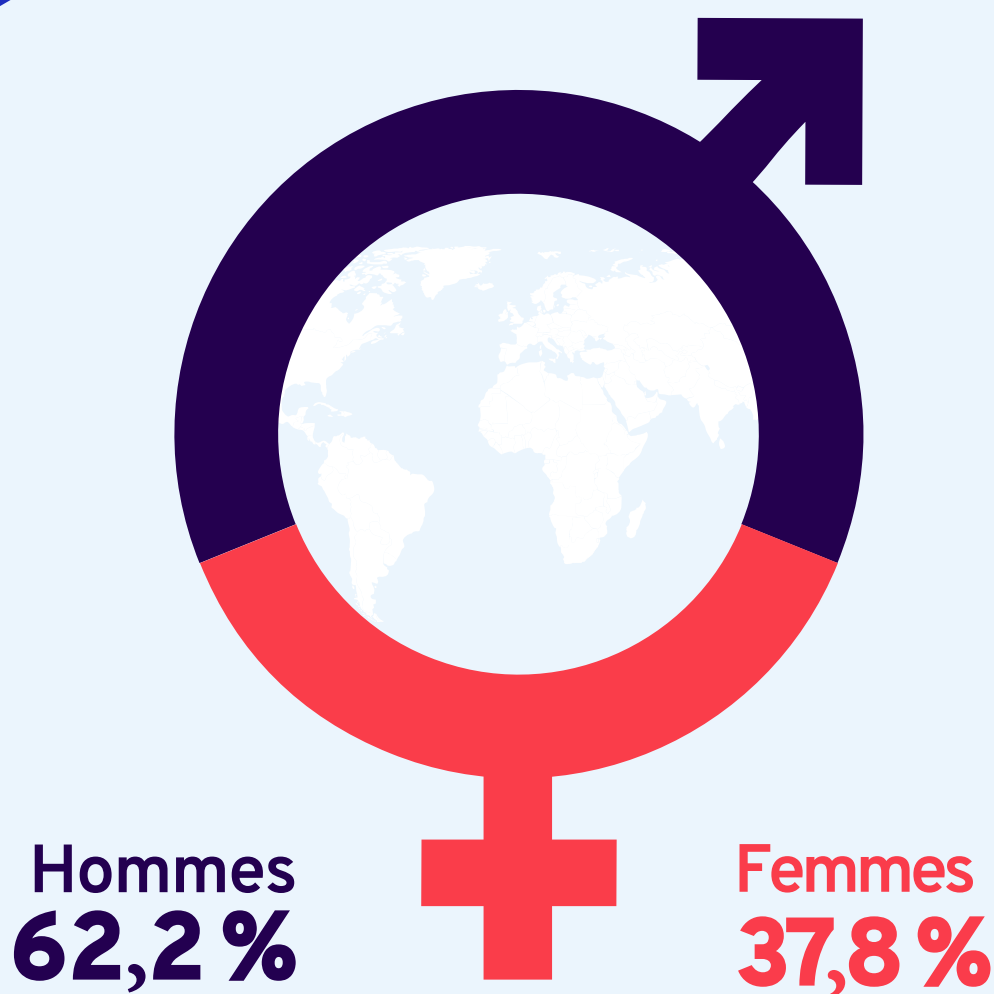
Gilbert F. Houngbo
Directeur général



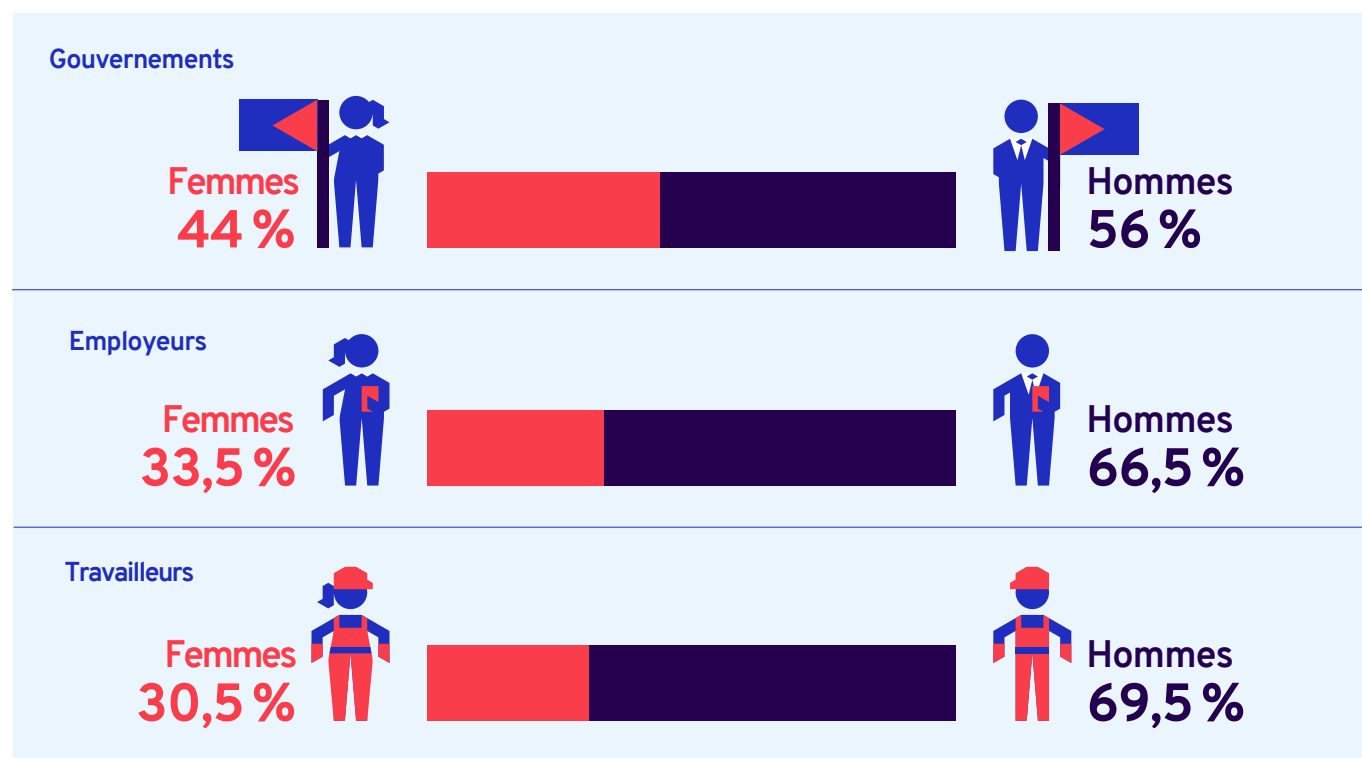
Organisation
internationale
du Travail

► Parité hommes-femmes lors de la Conférence internationale du Travail en 2024

► Délégués accrédités



► Délégués tripartites par groupe



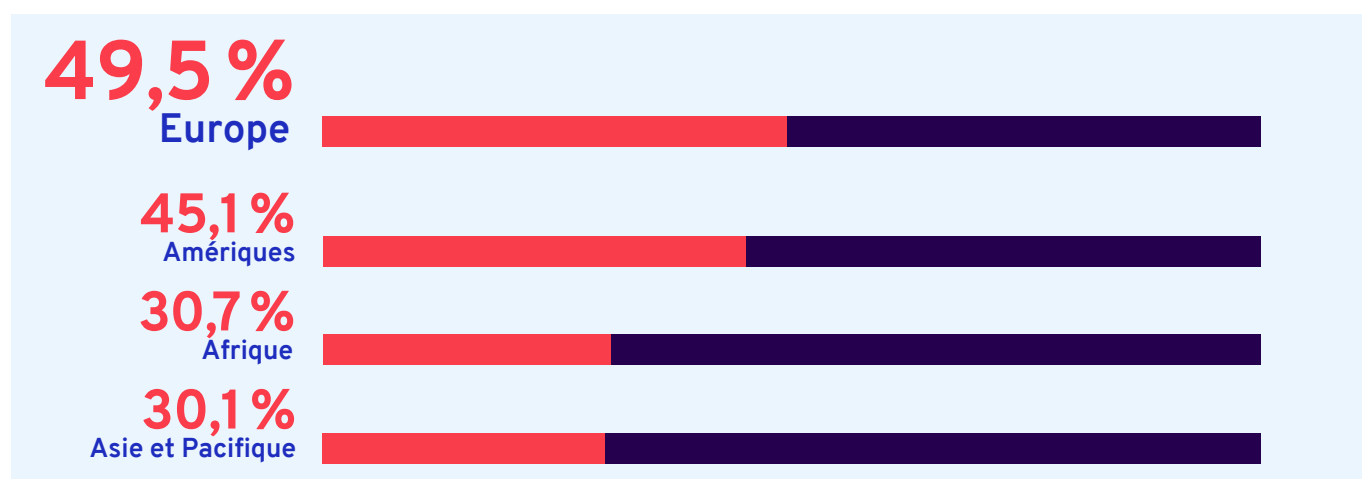
► Ministres accrédités



► Intervenants en plénière



► Déléguées par région



► Déléguées par pays

 = aucune donnée disponible

Les délimitations qui apparaissent ne supposent aucune reconnaissance ou acceptation de l'OIT. Veuillez consulter le déni de responsabilité dans sa totalité à l'adresse: ilo.org/fr/deni-de-responsabilite

47 % et plus

Afrique du Sud	Monténégro
Allemagne	Namibie
Australie	Nicaragua
Autriche	Nouvelle-
Bahamas	Zélande
Barbade	Papouasie-
Belgique	Nouvelle-
Belize	Guinée
Bosnie-	Pays-Bas
Herzégovine	Pérou
Botswana	Portugal
Brunéi	Qatar
Darussalam	Royaume-Uni
Bulgarie	de Grande-
Canada	Bretagne et
Chypre	d'Irlande du
Costa Rica	Nord
Croatie	Samoa
Danemark	Serbie
Espagne	Seychelles
Estonie	Slovénie
États-Unis	Soudan du Sud
d'Amérique	Suède
Finlande	Tchéquie
France	Timor-Leste
Géorgie	Trinité-et-
Grèce	Tobago
Grenade	
Guatemala	
Guinée	
équatoriale	
Guyana	
Hongrie	
Îles Cook	
Irlande	
Israël	
Italie	
Jamaïque	
Kiribati	
Lesotho	
Lituanie	
Madagascar	
Maurice	

30-46 %

Albanie	Pologne
Argentine	République de
Bélarus	Corée
Bénin	République de
Bolivie (État	Moldova
plurinational	République
de)	démocratique
Brésil	populaire lao
Burundi	République
Cabo Verde	dominicaine
Cameroun	Roumanie
Chili	Saint-Marin
Chine	Sao Tomé-et-
Colombie	Principe
Côte d'Ivoire	Sénégal
Cuba	Sierra Leone
Égypte	Singapour
Émirats	Slovaquie
arabes unis	Sri Lanka
Équateur	Suisse
Eswatini	Suriname
Fédération de	Thaïlande
Russie	Togo
Ghana	Tunisie
Honduras	Ukraine
Islande	Uruguay
Kenya	Vanuatu
Kirghizistan	Viet Nam
Lettonie	Zambie
Luxembourg	Zimbabwe
Macédoine du	
Nord	
Malaisie	
Malawi	
Maldives	
Malte	
Maroc	
Mexique	
Mongolie	
Norvège	
Ouganda	
Panama	
Philippines	

1-29 %

Afghanistan	République
Algérie	centrafricaine
Angola	République
Arabie saoudite	démocratique
Arménie	du Congo
Azerbaïdjan	République-
Bahreïn	Unie de
Bangladesh	Tanzanie
Burkina Faso	Somalie
Cambodge	Soudan
Congo	Tchad
Djibouti	Türkiye
El Salvador	Turkménistan
Érythrée	Venezuela
Éthiopie	(République
Gabon	bolivarienne
Gambie	du)
Guinée	
Guinée-Bissau	
Inde	
Indonésie	
Iran	
(République	
islamique d')	
Iraq	
Japon	
Kazakhstan	
Koweït	
Liban	
Libye	
Mali	
Mauritanie	
Mozambique	
Népal	
Niger	
Nigéria	
Oman	
Ouzbékistan	
Pakistan	
Paraguay	
République	
arabe syrienne	

0 %

Fidji
Haïti
Jordanie
Libéria
Rwanda
Yémen